

# FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE 12

## DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN

Quatre parties forment le contenu de l'examen de Français langue première 12 (le FRALP 12) : la partie *Composante orale*, la partie *Connaissances grammaticales*, la partie *Compréhension de l'écrit* et la partie *Composition*. Les trois dernières parties constituent la portion écrite du FRALP 12.

Ce sont des enseignants de 12<sup>e</sup> année qui élaborent l'examen de Français langue première 12 (FRALP 12). Des pratiques reconnues dans le domaine de la mesure et de l'évaluation en éducation et une méthodologie appropriée assurent la qualité de cet instrument de mesure.

L'équipe de préparation de l'examen élabore cette partie écrite pour que la grande majorité des élèves puissent la terminer en 120 minutes. Les directions d'école peuvent cependant allouer **jusqu'à 60 minutes additionnelles** aux élèves qui ont besoin de plus de temps pour finir.

### Composante orale (8 à 10 minutes)

La composante orale est administrée avant la partie écrite et sert à établir le niveau de compétence orale des élèves. Veuillez consulter le *Handbook of Procedures* sous la rubrique *French Examinations* pour obtenir les dates d'administration de cette partie du FRALP 12.

Les entrevues sont enregistrées électroniquement à l'aide d'un ordinateur et stockées sur le site web du ministère de l'Éducation. Ces entrevues portent sur un sujet précisé et préparé par l'élève.

Les catégories de sujets proposées aux élèves sont les suivantes :

- Les phénomènes mondiaux
- Les phénomènes sociaux
- Les phénomènes culturels
- Les phénomènes technologiques
- Les sujets d'actualité
- Les sujets littéraires

Le déroulement typique d'une entrevue est le suivant :

- introduction de l'élève (précision du sujet et aperçu de sa recherche — 1 à 3 minutes)
- entrevue (questions et réponses — 4 à 6 minutes)
- conclusion de l'élève (synthèse — 1 minute)

La *composante orale* compte pour 30 % de la note des élèves à l'examen.

## **Connaissances grammaticales (10 minutes)**

Cette partie porte sur les notions grammaticales que les élèves du programme de douzième année inscrits au programme francophone devraient maîtriser à la fin de leurs études secondaires.

La partie *Connaissances grammaticales* compte pour 10 % de la note des élèves à l'examen.

## **Compréhension de l'écrit (65 minutes)**

Cette partie évalue la compréhension que les élèves ont des textes qu'on leur demande de lire.

Les trois textes inclus dans chaque édition de l'examen correspondent au niveau de compétence attendu d'élèves de douzième année inscrits au programme francophone selon les membres de l'équipe d'enseignants qui élaborent le FRALP 12. Tous les textes présentés sont également jugés acceptables par le ministère en fonction d'une liste établie de critères. Dans chaque édition de l'examen, on présente aux élèves un texte d'information ou d'opinion, un texte littéraire en prose et un poème ou une chanson.

La partie *Compréhension de l'écrit* compte pour 30 % de la note des élèves à l'examen.

## **Composition (50 minutes)**

La partie *Composition* sert à déterminer le niveau de compétence en écriture des élèves.

Une question est présentée aux élèves qui commentent un texte en écrivant une réponse appelée *Réaction à un texte*. Cette réponse est notée pour le contenu (*compréhension de l'écrit*) et pour la forme (*expression écrite*).

Dans chaque édition du FRALP 12, deux sujets sont présentés aux élèves, qui choisiront d'écrire une narration ou un texte d'opinion. Un des sujets présentés se prête au premier genre et l'autre au second. Une liste de critères est fournie pour aider les élèves à évaluer et à améliorer leur composition.

La partie *Composition* compte pour 30 % de la note des élèves à l'examen.

## **Remerciements :**

**Le ministère de l'Éducation désire remercier les enseignants de la Colombie-Britannique pour leur contribution à l'élaboration et à la révision de ce document.**